

Marine Le Pen veut transformer l'impôt sur la fortune immobilière en impôt sur la fortune financière

Par Lefigaro.fr

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 1 heure



Marine Le Pen a expliqué son projet pour réformer l'impôt sur la fortune immobilière dans une interview au Parisien ce mercredi. CHRISTOPHE ARCHAMBAULT / AFP

La candidate à la présidentielle veut exonérer les résidences principales mais taxer «la fortune financière», comme elle l'explique dans une interview au *Parisien*.

Après l'ISF et l'IFI, bientôt l'IFF? C'est ce que prône Marine Le Pen. La candidate à l'élection présidentielle veut transformer l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), qui avait succédé à l'impôt sur la fortune (ISF) en 2018, par un impôt sur la fortune financière (IFF).

À découvrir

- [Chèque énergie : tout savoir sur le dispositif d'aide qui concerne près de 5,8 millions de foyers](#)
- [Prime Macron 2021 : comment ça marche ?](#)

Cette troisième version «aura les mêmes taux et les mêmes seuils que l'ancien ISF, mais sera exonérée la résidence principale», explique Marine Le Pen dans une interview au *Parisien*, ce mercredi. «Cela protégera les classes moyennes qui entraînent parfois dans l'ISF du fait de la simple valorisation d'un patrimoine immobilier familial, notamment dans les grandes villes ou les zones littorales», justifie-t-elle. Selon elle, l'actuel IFI taxe la propriété à défaut d'imposer «la fortune financière, dont une grande partie relève de la spéculation».

La «résidence unique» et les «actifs professionnels» exonérés

Outre la résidence principale, la «*résidence unique*» sera également exonérée de l'IFF. Derrière ce terme, Marine Le Pen désigne les personnes qui sont propriétaires d'un bien mais dans lequel elles ne peuvent pas habiter car il est trop éloigné de leurs lieux de travail, par exemple. En revanche, il n'en va pas de même pour les biens achetés dans le but de dégager un loyer, précise-t-elle.

Autre spécificité, si les «*actifs professionnels notamment agricoles*» seront eux aussi exonérés, «*les œuvres d'art d'art détenues depuis moins de dix ans*» seront, elles, bien soumises à l'IFF.

À VOIR AUSSI – Marine Le Pen: «Je veux supprimer l'IFI et créer l'IFF: un impôt sur la fortune financière»

3,4 milliards d'euros

Quant à l'apport d'une telle mesure pour les finances publiques, Marine Le Pen l'assure : «*L'IFF rapporterait 3,4 milliards d'euros contre 1,7 à 2 milliards d'euros pour l'actuel IFI et toucherait 250.000 personnes*». Revenant sur sa proposition d'exonérer d'impôt tous les jeunes jusqu'à 30 ans, y compris ceux qui touchent un très haut revenu comme le footballeur Kylian Mbappé, la candidate promet : «*il paiera probablement l'IFF*».

À VOIR AUSSI – Marine Le Pen veut «mettre en place des droits de donation exonérés d'impôts» à hauteur de 100.000 euros